

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2010

N°2010/07

---

**Présents** : Mmes NOVAU, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU PEYRIERES.

**Absents**: Mmes CORNUS, PENNEROUX, RILBA, M. BEAUVILLE

**Procurations** : M. BERGIA Jean-Marc à M. PEYRIERES

**Secrétaire de séance** : Mme GRANIER Dominique

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte rendu de la séance précédente.

M. EBENDINGER est très étonné que le compte rendu soit consultable sur Internet alors qu'il n'a pas été approuvé.

Le Maire indique que le compte rendu doit être accessible dans un délai de 8 jours après le Conseil municipal et que l'approbation se fait à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante et s'il y a des corrections c'est à ce moment là qu'elles sont portées.

M. EBENDINGER indique qu'apparait sur le compte rendu le nom de l'agent pour lequel une sanction est demandée.

Après une relecture rapide, le Maire constate que le nom de l'agent n'apparait pas.

M. PEYRIERES demande que l'on porte correction sur la phrase indiquant la manière de servir de l'agent par « je demande si dans son dossier, il sera pris en compte les punitions déjà données et si ces dernières viendront ou pas majorer ou minorer la sanction. »

Le Maire demande que l'on corrige toujours en page 2 sa réponse par «l'agent s'est déjà vu infliger plusieurs avertissements. »

Mme NOVAU constate que la séance s'est déroulée dans une atmosphère très particulière avec la publication d'un dossier très sensible.

Elle précise que la gestion du personnel reste sous l'autorité seule du Maire car les dossiers traités peuvent être très sensibles.

M. EBENDINGER demande s'il ne faudrait pas traiter ce dossier sous une forme de huis clos.

Le Maire indique que le Conseil Municipal doit se tenir ouvert au public.

M. MARIUZZO indique qu'il a bien prononcé ces mots en page 2 mais que ces derniers traduisent très mal sa pensée et le sens dans lequel il voulait que ce soit perçu. Il demande que l'on corrige la phrase de la manière suivante : « Je ne souhaite pas la saisine du Conseil de discipline car la sanction de M. le Maire aurait été suffisante ».

Mme FROIDURE craint que tout cela soit étalé sur la place publique et que cela n'est pas normal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

### **MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Maire indique que le choix de confier tout ou partie des actes d'urbanisme aux services de l'Etat se traduira par l'établissement d'une convention prévue par l'article R422-5 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire précise que nous n'avons pas la formation nécessaire pour instruire en interne les permis ou documents d'urbanisme et de ce fait nous serions obligés à titre onéreux de faire appel à un cabinet d'Architectes alors que les services de l'Etat effectuent ce service à titre gratuit.

*Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à l'unanimité des membres présents.*

### **EFFACEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM RUE DES CARREROLES ET CHEMIN MESPLE**

Le Maire précise que le montant lié aux travaux d'effacement des réseaux France Telecom est estimé par le SDEHG à 44 000 € HT auquel vient s'ajouter 1 029 € HT pour la réalisation du câblage soit un total de 45 029 € minoré par une subvention du Conseil Général à hauteur de 57% du montant HT soit 25 666,53 €.

Le Maire précise que cette opération s'inscrit dans la réalisation du tourne à gauche RD 56 et 56B chemin Mesplé, allée des Feuillantines, les travaux étant prévus pour 2011.

*L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents la réalisation de ces travaux et la demande d'aide faite auprès du Conseil Général. .*

### **VIREMENTS DE CREDITS N°8 ET 9**

Le Maire indique que pour le virement de crédit n°8, il faut muter 13 000 € de l'Opération 076 « Rénovation de l'église vers l'Opération 125 « Agrandissement de la Mairie ».

Les travaux de l'église ne débutant qu'en février 2011, on peut retirer 13 000 € de l'Opération.

Ce virement au profit de l'Opération 125 « Agrandissement de la Mairie » se justifie par la réalisation de travaux supplémentaires.

Quant au virement de crédit n°9, il est justifié par le fait que les travaux de voirie depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010 (compétence CAM) sont appelés au titre de la CLECT donc en fonctionnement, ce mouvement entraînant un manque de crédits budgétaires sur l'Article 73911 à hauteur de 13 000 € qui seront pris sur l'Article 022 « Dépenses imprévues ».

Le Maire commente un petite note de synthèse sur les travaux d'agrandissement de la mairie afin que les élus du Conseil Municipal prennent en compte les motifs des dépassements de l'Opération.

*Ces deux virements de crédits sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

## **INSCRIPTION EN DEPENSES d'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE du BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Maire précise que cette délibération permet de payer jusqu'à 25% des dépenses réalisées en 2010 sur 2011 pour des travaux qui ne font pas partie des restes à réaliser et jusqu'au vote du budget mars ou avril 2011.

Pour 2011, le montant des dépenses autorisées est calculé à hauteur de 184 642 €.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire remet à tous les élus une synthèse de la réunion de la Commission des travaux qui s'est réunie pour définir les grands axes d'aménagement du terrain « Le Verger ».
- Mme NOVAU donne le programme prévu pour la réception des Italiens dans le cadre du parrainage. Elle précise qu'un document sera envoyé à chaque élu.

Pour le repas de samedi soir, il faut s'inscrire car il y a peu de places disponibles. Le prix du repas est fixé à 28 €.

Le Maire précise que tout le Conseil Municipal est invité au vin d'honneur qui sera précédé de la distribution de cadeaux aux amis italiens.

Cette cérémonie se déroulera dans la salle du conseil Municipal à partir de 18h00.

- M. EBENDINGER souhaiterait avoir plus de renseignements sur l'utilisation du TAM TAM, en connaître les coûts globaux d'exploitation et la fréquentation.

Le Maire se propose de donner plus d'informations au prochain Conseil Municipal.

- Mme NOVAU émet le souhait de se retirer partiellement de la gestion de la LUDOTHEQUE qui tourne parfaitement bien et pense que Mmes FROIDURE et IZARD sont tout à fait aptes à maintenir le cap.

Elle précise que c'est une passation de relais mais qu'elle sera toujours présente pour aider, elle prend pour exemple la fête du jeu dans le même esprit.

Pour cause d'emploi du temps chargé Mme NOVAU souhaite qu'on nomme un autre correspondant pour animer la Commission Petite Enfance.

Le Maire demande s'il y a des volontaires Mmes FROIDURE et IZARD se posent en candidates.

Mme FROIDURE Delphine est retenue comme titulaire

Mme IZARD Marie-Claude comme Suppléante

Mme NOVAU indique que la soirée Jeux de Société a été une véritable réussite.

Elle précise que cette soirée est une activité municipale et qu'il faut donc après la manifestation remettre tout en place et faire le ménage ce qui est fait par les organisateurs.

Mme NOVAU demande la mise à disposition du personnel municipal ou communautaire le samedi matin afin d'effectuer ces tâches ménagères, temps de travail qui sera pris en charge par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.